



Probleme avec une decision de prud'homme

Par **selini_old**, le **08/12/2007** à **20:38**

Mon employeur a été condamné par le conseil de prud'homme au versement
1 d'un montant X à titre d'indemnité compensatrice de préavis
2 d'un montant Y à titre d'indemnité compensatrice de congés payés relatifs au préavis
Décision du 13 février 2007
Le montant X représente 3 mois de salaire brut, le montant Y est aussi exprimé en brut
L'employeur m'a adressé un cheque de la totalité des montants (X+Y) en brut le 27 mars 2007 (depuis mon licenciement fin 2004 à l'âge de 47 ans j'en ai pas retrouvé du travail)
Je viens de recevoir une convocation devant le prud'homme pour paiement des charges sociales suite à l'erreur de mon employeur. Comment puis-je me défendre face à autant de mauvais fois ?
Je constate que le jugement ne précise pas qu'il s'agit des sommes brut ou net et qui ne nécessite pas l'établissement d'un bulletin de paye, ceci n'est pas exprimé expressément par le jugement.
Aujourd'hui je vis avec 435 € par mois (allocation de solidarité spécifique) et j'ai deux enfants en charge.
merci de votre réponse